

Guide des bonnes pratiques pour la chasse

Conteneurs de chasse

Du 1^{er} septembre au 15 novembre, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, en collaboration avec certaines municipalités, met à votre disposition des conteneurs de chasse pour vous départir de vos carcasses de gibier et de sauvagine.

Emplacement et horaire

L'emplacement des conteneurs et l'horaire des levées sont disponibles sur notre site Internet.

www.rmrlac.qc.ca/conteneurs



Si le conteneur est plein, avisez votre municipalité dès que possible.

Consignes à suivre



1 Placez tous les restes d'animaux dans un sac de plastique solidement attaché.



2 Refermez le couvercle du conteneur après chaque utilisation.



3 Laissez les lieux propres après votre départ.



Que dois-je faire avec mes résidus de balles et munitions?

Ne les déposez jamais dans l'un de vos bacs à la maison! Vous pouvez les rapporter gratuitement à un service de police local.